

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFERT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 11.105

L'An deux Mille Onze, le 20 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 14 juin 2011

DATE D'AFFICHAGE

Le 14 juin 2011

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTEES : Mme DUMAS représentée par M. PRUDENCIO
Mme MAIRE représentée par M. GUIARD

ETAIT ABSENT-EXCUSE : M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 32

Mme DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET L'ASSOCIATION « COMITE DES FÊTES ET D'ANIMATIONS DE ROYAN », POUR L'ANNEE 2011 AVENANT N°1**

RAPPORTEUR : M. PAVON

VOTE : UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
4 ABSTENTIONS

Par une délibération en date du 8 janvier 2011, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 20.000 euros (vingt mille euros) à l'Association « Comité des Fêtes et d'Animations de Royan ».

Par une délibération en date du 11 mars 2011, le Conseil Municipal a attribué une nouvelle subvention de 180.000 euros (cent quatre-vingt mille euros) à l'Association « Comité des Fêtes et d'Animations de Royan ».

Cependant, l'Association « Comité des Fêtes et d'Animations de Royan » a dû engager un certain nombre de frais non prévus initialement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 30.000 € (trente mille euros) portant la subvention totale à 230.000 euros (deux cent trente mille euros), conformément à la demande initiale de l'Association, d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association « Comité des Fêtes et d'Animations de Royan » et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n°1.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU l'avis de la Commission Animation,
- VU le projet d'avenant n°1,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer une subvention complémentaire de 30.000 € (trente mille euros) à l'Association « Comité des Fêtes et d'Animations de Royan ».
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association « Comité des Fêtes et d'Animations de Royan ».
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur Le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n°1.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 juin 2011

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD

VILLE DE ROYAN



SERVICE JURIDIQUE

DCM.11-105

CONVENTION GENERALE D'OBJECTIFS
CONCLUE ENTRE LA COLLECTIVITE
ET L'ASSOCIATION COMITE DES FETES ET D'ANIMATIONS DE ROYAN
AVENANT N°1

Entre

La Ville de Royan représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 20 juin 2011

D'une part,

Et,

L'Association Comité des Fêtes et d'Animations de Royan, association loi de 1901, déclarée en sous préfecture de Rochefort le 29 juillet 2010 sous le numéro W172003094, représentée par son Président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désignée l'*Association*,

D'autre part,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le cadre du développement des activités de L'Association Comité des Fêtes et d'Animations de Royan, la Ville de Royan a décidé d'octroyer une subvention complémentaire de 30.000 euros au profit de l'*Association*.

De plus, l'*Association* a demandé à ce que l'échéancier soit modifié, compte tenu des avances qu'elle doit effectuer pour l'organisation de manifestations.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

L'article 2 est ainsi complété :

- **Accepter** qu'il soit fait retour à **la Ville** de l'ensemble des biens achetés par l'Association Comité des Fêtes et d'Animations de Royan » en cas de dissolution de **l'Association**.

ARTICLE 2

L'article 3 est ainsi modifié :

La Ville s'engage à verser pour l'année 2011, la somme de 230.000 euros (deux cent trente mille euros), ainsi décomposée :

- 20.000 € attribués par délibération du Conseil Municipal du 8 janvier 2011 et déjà versés à la date de signature du présent avenant,
- 180.000 € attribués par délibération du Conseil Municipal du 11 mars 2011, dont 90.000 euros versés à la date du présent avenant,
- 30.000 € attribués par délibération du Conseil Municipal du

Cette somme sera versée selon l'échéancier suivant :

- 120.000 €, le 25 Juin 2011.

ARTICLE 3

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Fait à Royan, le 30 juin 2011

Pour l'Association,
Le Président,



Pour la Ville de Royan,
Le Député-Maire,



Didier QUENTIN